

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mars 2013
(convocation du 11 mars 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Mars Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 12h15
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FLORIAN Nicolas à M. FAVROUL Jean-Pierre à partir de 12h00
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12h00
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 12h15
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h15
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques à partir de 12h30
Mme BREZILLON Anne à Mme LIRE Marie-Françoise jusqu'à 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BONNEFOY Christine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
M. COUTURIER Jean-Louis à M. EGRON Jean-François
M. DAVID Jean-Louis à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan à partir de 11h50
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe

M. DUPOUY Alain à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GALAN Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h20
M. HURMIC Pierre à Mme NOEL Marie-Claude
M. JOUBERT Jacques à M. LABARDIN Michel à partir de 12h00
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h15
Mme LAURENT Wanda à M. GELLE Thierry
M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10h00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à partir de 10h40
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUERON Robert à M. QUANCARD Denis
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à M. BRON Jean-Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

**BRUGES - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune pour
l'aménagement des abords de l'Eglise Saint-Pierre**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2012/0010, en date du 20 janvier 2012, a été approuvée la démarche des contrats de co-développement 2012-2014.

Le contrat de la commune de Bruges, adopté par son conseil municipal le 23 mai 2012, comprend une fiche action (n° 5) qui porte sur l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle. Celle-ci prévoit une étude préliminaire d'aménagement de l'avenue et la réalisation de travaux sur la place Europe/Jarteau, pour un montant estimé à 540 000 € TTC.

Mme le Maire de Bruges a demandé à la Communauté urbaine, par courrier du 26 octobre 2012, de remplacer ces travaux prévus au contrat de co-développement, par la restructuration de la place de l'église Saint Pierre, attenante à l'avenue du Général De Gaulle. La municipalité souhaite en effet réaliser un réaménagement qualitatif des abords de l'église qui portera à la fois sur une partie comprenant le parc public communal de la Tour de La Salle, et sur la place de l'église qui inclue le parvis et un parc public de stationnement, intégrée dans le domaine public routier communautaire.

Le conseil communautaire du 18 janvier 2013 (délibération n° 2013/0019), suite à l'avis favorable du comité stratégique, a adopté cette modification du contrat de co-développement.

Afin de garantir une véritable cohérence dans ce projet et d'optimiser les investissements publics, la Ville de Bruges propose à la Cub de prendre en charge l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui concerne les deux collectivités. Une telle démarche, nécessite, en application de l'article 2-II de la Loi n°85/704 du 12 juillet 1985, dite Loi M.O.P., la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Cette demande a été confirmée par délibération du Conseil municipal n°2012.06.06, en date du 13 décembre 2012.

Il nous est proposé, par la présente, d'entériner cette démarche et de valider la signature de cette convention.

Celle-ci, jointe en annexe, prévoit donc de confier à la Ville de Bruges, la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux portant sur la place de l'église Saint Pierre. Il est prévu un étroit contrôle administratif et technique exercé par la Cub, sur la partie du projet concernant son domaine public routier. L'apport financier de la communauté urbaine est limité à 542 000 € TTC maximum, sur un coût global estimé à 745 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre compris).

Le Conseil de communauté

- **VU** la délibération n° 2012/0010, en date du 20 janvier 2012 approuvant la démarche des contrats de co-développement 2012-2014 ;
- **VU** la délibération n° 2013/0019, en date du 18 janvier 2013 approuvant l'adaptation du contrat
- **VU** la Loi n°85/704 du 12 juillet 1985 modifiée, notamment son article 2-II ;
- **VU** la délibération du Conseil municipal de Bruges n° 2012.06.06, en date du 13 décembre 2012

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil de communauté

ET CONSIDERANT l'intérêt de confier la maîtrise d'ouvrage de ce projet à la Ville de Bruges dans le cadre de l'opération d'aménagement des abords de l'église

DECIDE

Article 1 : de confier l'aménagement de cette place à la Ville de Bruges dans le cadre d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, sur les crédits ouverts au chapitre 2315, article 23, fonction 8220, programme VCA00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 mars 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 AVRIL 2013

PUBLIÉ LE : 8 AVRIL 2013

M. ALAIN DAVID